

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ESPOIR HAUTE-SAVOIE

*Tenue le jeudi 23 mai 2019, salle d'animation rurale
74140 MACHILLY*

L'association Espoir Haute-Savoie dite Espoir 74 a réuni son assemblée générale annuelle, en assemblée générale ordinaire, le jeudi 23 mai 2019 à partir de 17h00, salle polyvalente à Machilly.

Documents :

La convocation à l'assemblée générale a été envoyée par courrier signé du président du conseil d'administration, Jean-Rolland FONTANA, datée du 19 avril 2019 ; cette convocation comportait l'ordre du jour, la demande de transmission de questions éventuelles, la mise à disposition des documents comptables et rapport d'activités, la possibilité d'utiliser un pouvoir, le rappel de renouvellement d'adhésion.

Le présent procès-verbal est complété du document broché sous la forme d'une synthèse de 20 pages distribuée aux participants et comportant le rapport moral du président, le mot du directeur, le mot de la directrice adjointe de la Résidence Saint-François de Sales et le rapport d'activité 2018, le mot de la directrice adjointe des Services Oxygène et le rapport d'activité 2018, enfin, le rapport financier ; un feuillet volant, ainsi présenté à la demande de cette association, est ajouté sous le titre de « le mot de l'UNAFAM ».

Le secrétariat a mis à disposition lors de l'assemblée générale les documents comptables, consultables à la demande.

Quorum :

Au vu des listes de signatures recueillies et des pouvoirs reçus, le décompte suivant est établi :

Nombre d'inscrits pouvant voter : 86 (adhérents 2018) + 1 (adhérent 2019) = 87

Nombre de votants ayant signé les listes et nombre de pouvoirs reçus : 23 signatures + 21 pouvoirs = 44

Pourcentage de votants et pouvoirs sur le nombre d'inscrits : 44 pour 87 requis

Rappel des règles statutaires, article 17 :

L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si le quart au moins des membres adhérents est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée dans un délai de quinze jours et celle-ci peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres adhérents présents ou représentés.

Toutes les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés....

Le quorum est donc de $87 / 4$ et nécessite la présence et ou la représentation de 21,75 mandats, arrondie à l'entier supérieur soit 22 mandats.

Le quorum prévu par les statuts ayant été atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

I. Déroulement de l'assemblée générale ordinaire

- Accueil des adhérents et des invités par le président, les membres du bureau et la direction.
- Le président présente la liste des excusés :

Mme Caroline	BATTAGLIA	Gérante ACTENSO
M. Bernard	BOCCARD	Maire de CRANVES-SALES
M. Benoit	BOISEAU	Directeur MESSIDOR Haute-Savoie
M. François	BRASIER	Président ATMP 74
Mme Michèle	BRET	Conseillère municipale déléguée Commune Nouvelle Annecy
Mme Isabelle	CROSET	Directrice Générale CIAS ANNECY
M. Grégory	DOLE	Inspecteur Principal ARS - Responsable Pôle Autonomie
Mme Virginie	DUBY-MULLER	Député & Conseillère Départementale Haute-Savoie
M. Louis	FAVRE	Maire PERS JUSSY
Mme Michelle	FAVRE D'ANNE	Maire Adjoint Affaires Sociales - Commune THONES
M. Pierre	GAUD	
M. Paul-Xavier	HAVARD	Directeur I.R.E.I.S. de la Haute-Savoie
M. Denis	KELLER	Directeur AFPEI LA ROCHE SUR FORON
Mme Josiane	LEI	Vice-Présidente du Conseil Départemental
M. Loic	MOLLET	Directeur par intérim de la délégation de Haute-Savoie ARS-DT74
Mlle Marion	PERBET	Animatrice GEM : pour le GEM "Le Lien qui fait du Bien"
M. Gilles	PETIT-JEAN	Administrateur
Mme Joëlle	PETIT-ROULET	Présidente ADIMC 74
Mme Brigitte	PLACE	Maire VILLE LA GRAND
Mme Marie-Pierre	POILLEAUX	Directrice Déléguée Fondation des VSHA
Mme Isabelle	RUIN	Directrice IFSI ANNEMASSE AMBILLY - CHAL Alpes Léman
Mme Brigitte	SAPALY	Directrice - GRIM 69
Mme Françoise	TARPIN	Conseillère municipale déléguée Commune Nouvelle Annecy

- Remerciements à Monsieur le Maire de Machilly pour son accueil dans ses locaux.
- Le président rappelle le procès verbal de l'assemblée générale 2018, procès-verbal qui devra être approuvé au moment des votes.
- Le président précise que le conseil d'administration se réunira à la suite de l'assemblée générale mais tiendra sa première séance le jeudi 13 juin 2019 à 9h30 au siège d'Espoir74, à Annecy.
- Lecture du rapport moral de l'association par le président. Principalement, ce rapport s'appuie sur les axes du projet associatif, adopté par l'assemblée générale 2016 : positionnement sur un prochain appel à projet pour un foyer d'accueil médicalisé à vocation départementale, l'offre d'hébergement à Annecy, le parrainage des GEM, l'appel à candidature pour un SAMSAH réhabilitation psycho-sociale ; le recrutement d'administrateurs et les scénarii de rapprochement avec les associations SYNAPS74 et AATES ; le renfort de la présence dans des instances départementales comme membre de plusieurs instances mises en place par les pouvoirs publics et notre visibilité régionale par les Couleurs de l'Accompagnement. Bien que non inséré dans le document broché précité, le président présente une note complémentaire sur l'appel à projet pour un établissement d'accueil médicalisé ; Espoir74 est candidate à cet appel à projet ; *la note est annexée au présent procès-verbal.*
- Présentation des comptes 2018 :
 - par le trésorier de l'association, Jean CRINQUETTE pour les comptes de l'association,
 - par le responsable administratif et financier, Grégory ROSTAING pour les comptes des services Oxygène et la Résidence Saint-François de Sales,
 - Affectation des résultats 2018 de l'association (présentée ci-après avec la résolution de l'assemblée générale)

Les comptes de l'association sont annexés au présent procès-verbal ;

- Echange avec la salle sur les rapports présentés ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes par Madame POLLIER représentant Monsieur Thibault CHALVIN, rapport remis au siège au mois de mai 2019 ; le commissaire aux comptes certifie la régularité et la sincérité des comptes annuels.
- Présentation des rapports d'activités des services Oxygène et de la Résidence Saint-François de Sales, en binôme par les deux directrices adjointes, Catherine GUIFFRAY-ROSSAT et Chantal CHESSEL et illustration de l'activité des services en vidéo-projection ;
- Au nom de l'UNAFAM, Christophe CEZARD fait lecture de la feuille de l'association.
- Lecture du mot des GEM « Le Lien qui fait du Bien » de Sallanches & « Au P'tit Vélo » d'Annemasse par M. Philippe PRALUS, administrateur
- Projection d'un film réalisé par les services Oxygène « à petits pas vers demain »
- Présentation d'un petit spectacle par les résidents de St François de Sales.

II. Résolutions de l'assemblée générale ordinaire

Le président demande si un scrutin secret doit être organisé, sinon, conformément à l'article 17 des statuts qui le permet, il sera procédé à un vote à main levée ; l'assemblée générale donne son accord à cette dernière formule.

Approbation du PV de l'assemblée générale du 7 juin 2018

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

Résolution n°1 : Vote successif sur le rapport moral, le rapport de gestion, le quitus aux administrateurs, les rapports d'activité

Rapport moral et d'activité :

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

Rapport de gestion, affectation des résultats et quitus :

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

Résolution n° 2 : montant et appel de cotisations pour l'année 2019-2020, 15€ pour 1 personne et 20€ pour 1 couple

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

Résolution n°3 : renouvellement des membres du conseil d'administration

-Alain PERROT Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

-Paul REY Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

-Françoise RAYOT Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

-Association Château Rouge

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

Résolution n°4 : résultats de l'exercice 2018 de l'association et affectation du résultat

Appelée à se prononcer sur l'affectation retenue par le conseil d'administration, l'assemblée générale se prononce pour le report à nouveau du résultat de - 2 986.05€ ainsi :

Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 22 mandats soit unanimité

Conclusion par le président pour :

- remercier l'assemblée générale pour sa participation,
- annoncer le film réalisé par des professionnels et bénéficiaires des services Oxygène ; le film est présenté par la directrice adjointe Catherine GUIFFRAY-ROSSAT,

- solliciter les membres du conseil d'administration à se réunir immédiatement pour désigner le bureau de l'association et accorder les délégations ; *désignation annexée au présent procès-verbal* ;
- se retrouver tous ensuite pour partager un pot de convivialité.

La séance est levée à 18h45

Le président,
Jean-Rolland Fontana

La vice-présidente,
Hélène BLANCHET

Annexes au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire d'Espoir Haute-Savoie du 23 mai 2019

Comptes 2018 de l'association Espoir74

COMPTES DE RESULTAT 2018

	2018	2017
Produits d'exploitation		
production vendue	7 774,47	11 894,07
subventions	11 230,00	10 390,00
reprise sur amortissements	-	318,08
cotisations	560,00	585,00
autres produits (dons)	2 678,84	1 741,62
Total Produits d'exploitation	22 243,31	24 928,77
Charges d'exploitations		
Achats et charges externes	24 976,47	24 789,13
charges sociales	285,00	
amortissements	878,24	634,94
autres charges	0,11	
Total des Charges d'exploitation	26 139,82	25 424,07
Résultat d'exploitation	- 3 896,51	- 495,30
Produits financiers	1 071,12	1 549,24
Charges financières		
Résultat financier	1 071,12	1 549,24
Produit excepti. sur opérations de gestion		527,00
Résultat exceptionnel	-	527,00
Impôts sur les bénéfices	160,66	142,26
Total des produits	23 314,43	27 005,01
Total des charges	26 300,48	25 566,33
RESULTAT	- 2 986,05	1 438,68

Remarques

- Dans les produits, importante moins-value sur les locations d'appartements à hauteur de - 4119€
- Augmentation des subventions de + 400€ et surtout des dons à +920€ dans les autres produits (frais réels des bénévoles consentis en dons à l'association)

- Les charges d'exploitation sont très légèrement supérieures de + 715€, correspondant notamment aux frais de déplacements, très nombreux vers Machilly, Ville la Grand et Reignier Pers Jussy.
- Les produits financiers sont réduits compte tenu des mouvements notés à l'actif sur les valeurs mobilières de placement
- Au final, on enregistre un déficit de - 2986,05€ qui vient s'imputer sur nos fonds propres.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

C'est la valorisation de l'activité des membres du bureau : 1824 heures de travail soit 1,14 ETP et sur la base d'un cadre de niveau III de la CCN de 1966, une valorisation de 62 615€ charges comprises.

BILAN 2018

ACTIF	2018	2017	PASSIF	2018	2017
Immobilisations incorporelles	2 243,00	-			
Immobilisations corporelles	112,51	747,45	Fonds propres	134 506,58	133 068,00
Immobilisations financières	79 724,00	1 400,00	résultat de l'exercice	- 2 986,05	1 438,68
Autres immobilisations financières	766,09	716,09			
Total actif immobilisé	82 845,60	2 863,54	Total	131 520,53	134 506,68
Comptes de liaison	-	-	comptes de liaison	15 825,40	15 825,40
Créances	65,00	2 606,40	dettes fournisseurs	1 812,24	2 145,67
Valeurs mobilières de placement		78 324,00	dettes fiscales & sociales	208,35	394,90
Disponibilités	70 606,11	72 704,76	autres dettes	4 594,61	3 626,15
Charges constatées d'avance	444,42		Total	6 615,20	6 166,72
Total actif circulant	71 115,53	153 635,16			
TOTAL	153 961,13	156 498,70	TOTAL	153 961,13	156 498,80

Remarques pour l'Actif

- Immobilisations incorporelles : frais de premier établissement, notre participation à la contribution du cabinet In Extenso pour l'appel à projet EAM
- Immobilisations financières : des valeurs mobilières de placement transférées en parts sociales au crédit coopératif
- A l'actif circulant, sont déduites les valeurs mobilières ci-dessus, restent les disponibilités pour l'essentiel.

Remarques pour le Passif

- Inscription du résultat négatif constaté au compte de résultat
- Toujours le solde GEM dû à l'agence régionale de santé
- Remboursements dus à SAVS SAMSAH Oxygène dans Autres Dettes.

Note complémentaire du président sur appel à projet

Les contraintes d'organisation interne exigent pour votre président de proposer son rapport moral fin mars, début avril et c'est ainsi que l'appel à projet n'était pas publié lors de la rédaction ; cela m'impose le complément suivant :

Le vendredi 5 avril 2019 a paru un avis d'appel à projet et son cahier des charges portant sur la création d'un établissement d'accueil médicalisé et d'un dispositif mobile pour personnes handicapées psychiques et/ou handicaps associés.

Les réponses devront être parvenues au plus tard le mardi 18 juin à 12h.

Le dispositif mobile devra être lancé 3 mois après l'autorisation, l'ouverture de l'établissement est prévue au plus tard le 31 décembre 2022.

Principales caractéristiques du cahier des charges

Un dispositif pour personnes handicapées psychiques et/ou handicaps associés et pour personnes déficientes intellectuelles ou autres handicaps avec troubles psychiatriques du comportement majeurs associés prenant le dessus sur la déficience.

Des exigences sont fixées dans le cahier des charges mais le promoteur apporte les réponses qu'il estime les plus aptes à satisfaire aux objectifs et besoins décrits. Le cahier des charges insiste pour ces réponses d'une part sur la mutualisation avec l'existant : Cognacq Jay, les Marmottés, Messidor, Oxygène, Bilboquet et les GEM d'autre part sur l'articulation avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux dont les SSAD, SSIAD, équipes mobiles.

Le projet doit comporter un établissement d'accueil médicalisé, EAM, et un dispositif mobile, DM. L'EAM est composé de 50 places d'hébergement permanent dont 5 places d'accueil temporaire parmi lesquelles 2 de crise (situation aiguë nécessitant une réponse dans les 12h) ; 3 missions pour l'accueil temporaire, le répit, l'accueil de crise ou d'urgence, outil d'évaluation avant orientation. Le DM est prévu pour les ESMS afin d'étayer les prises en charge tant à domicile qu'en établissement, avec 3 missions, évaluation et orientation, expertise et guidance des équipes, formation. Le DM fonctionnera en temps limité d'accompagnement ou de prise en charge, en file active, pour tout le département, sans orientation CDAPH mais avec un référentiel de mesure de l'activité.

La couverture sera prioritairement départementale, avec une desserte facile et un ancrage fort dans l'environnement choisi. Admission à partir de 20 ans et par dérogation à compter de 18 ans.

Sur le plan architectural et environnemental, un dossier architectural sera fourni avec le plan de financement prévu ; les espaces seront modulables, en petits groupes d'unité de vie, organisés en binômes, avec des espaces privatifs permettant de recevoir les familles. La sécurisation globale tout comme les flux de circulation devront faire l'objet d'une attention importante. La conception d'ensemble des locaux devra être adaptée au public : ambiance apaisante, intime, conviviale, matériaux résistants, signalétique et insonorisation bien choisies, possibilité de retrait. Une démarche haute qualité environnementale et développement durable est vivement conseillée.

Le projet d'établissement dont le fonctionnement sera continu 7 jours sur 7 et 365 jours par an sera préparé à partir d'un projet de gouvernance, d'un avant-projet d'établissement avec les divers accompagnements (éducatif, en soins, social), les activités proposées tenant compte des différentes formes de handicap, les projets individualisés, les modalités d'inclusion, la place particulière des familles ; cet avant-projet mettra en avant l'offre de fluidité dans les parcours et proposera les spécificités retenues pour l'accueil temporaire et les lits de crise.

Au plan financier, l'enveloppe de fonctionnement est la suivante :

	EAM	DM	Total
ARS Soins	1 050 000€	200 000€	1 250 000€
CD74 Fonctionnement global	2 978 000€	100 000€	3 078 000€
Total	4 028 000€	300 000€	4 328 000€

Conseil d'Administration 2019-2020 renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 mai 2019

Administrateurs adhérents

BLANCHET Hélène, *Directrice Ets de Santé, Retraitée, 8, rue des Jardins, 74000 Annecy*
BONNET Daniel, *nommé au titre de représentant de l'ancienne association Arbre de Vie*
CRINQUETTE Jean, *Ingénieur, retraité, 11 Parc des Raisses - 74940 Annecy-le-Vieux*
FONTANA Jean-Rolland, *retraité de l'inspection des affaires sanitaires et sociales, 7 Route du Champ de l'Alé - 74650 Chavanod*
MULOISE Marie, *Auto-entrepreneur en gestion administrative, 125, route de Champanod -74650 Chavanod*
PERROT Alain, *retraité, 43 Impasse des Noisetiers – 74930 Reignier*
PERROT Marie-Claude, *43 Impasse des Noisetiers – 74930 Reignier*
PETITJEAN Gilles, *retraité, ZA Marlioz - 81 Avenue Joseph Thoret – 74190 Passy*
PRALUS Philippe, *Directeur de foyers de vie, retraité, 23 Avenue des Romains - 74000 Annecy*
RAYOT Françoise, *retraitée, 47 Chemin de Bellevue - 74940 Annecy le Vieux*
REY Paul, *retraité cadre domaine du logement privé et social, 76, Clos des Crocus – 74410 Saint-Jorioz*
ZANALDA Serge, *nommé au titre de représentant de l'ancienne association Arbre de Vie*

Administrateurs ès qualité

UNAFAM, représentant de l'Unafam **Christophe CEZARD**
Association LE CHATEAU ROUGE, représentée par son **Président, François DEPRES**
Association ATMP représenté par **Colette PERREY**

Bureau désigné par le Conseil d'Administration le 23 mai 2019

- Président : **Jean-Rolland FONTANA**
- Vice-présidente : **Hélène BLANCHET**
- Trésorier : **Jean CRINQUETTE**
- Secrétaire : non désigné, le président assurera provisoirement les fonctions de secrétaire
- Administrateur spécifiquement chargé du patrimoine de l'association : **Paul REY**
- Autres membres : **Alain PERROT, Philippe PRALUS**

Le président est autorisé à signer les délégations nécessaires pour le vice-président, le trésorier et le moment venu, la ou le secrétaire.

